

20 septembre 2024

Condamnons les attentats terroristes d'Israël au Liban La Palestine sera libre! Arrêtons l'occupation!



Funérailles de la victime d'un attentat terroriste israélien au Liban

- Le secrétaire général du Hezbollah s'exprime sur les récents attentats terroristes
- Lettre du Bureau politique du Parti communiste libanais aux partis communistes, ouvriers et progressistes concernant les récentes attaques sionistes
- L'Assemblée générale des Nations unies appelle Israël à mettre fin à l'occupation de la Palestine
 - Texte de la résolution de l'ONU

Condamnons les attentats terroristes d'Israël au Liban

Le secrétaire général du Hezbollah s'exprime sur les récents attentats terroristes



Le 18 septembre, le secrétaire général du Hezbollah, Sayyid Hassan Nasrallah, a présenté ses condoléances aux familles des martyrs et des blessés de l'attentat meurtrier perpétré par les sionistes israéliens à l'aide de téléavertisseurs. Il a qualifié l'attaque d'« opération terroriste majeure, d'acte de génocide et de massacre », équivalant à une « déclaration de guerre ».

L'attaque du premier jour, le 17 septembre, a consisté à faire exploser des milliers de téléavertisseurs. Le chef du Hezbollah a déclaré qu'elle avait été menée « sans tenir compte d'aucune règle ni d'aucune morale ». Il a également évoqué la seconde attaque, le lendemain, au cours de laquelle l'occupant israélien a fait exploser des milliers de récepteurs radio portatifs, ou walkie-talkies, la qualifiant de seconde tentative de l'occupation israélienne de tuer des milliers de personnes.

En deux jours, l'ennemi israélien a tenté de tuer plus de 5 000 personnes « en deux minutes, sans se soucier de quoi que ce soit », a-t-il dit. Il a condamné l'indifférence dont les attaquants ont fait preuve à l'égard des lieux civils où se trouvaient de nombreux porteurs d'engins. Il a exprimé sa gratitude pour les efforts déployés par la population de Beyrouth pour atténuer la gravité des blessures.

Le chef de la Résistance a souligné que l'agression a fait « des dizaines de martyrs,

dont des femmes et des enfants », et des milliers de blessés. « L'ampleur réelle de l'agression se révèlera avec le temps », a déclaré Hassan Nasrallah.

Dans ses remarques, le chef du Hezbollah a souligné la planification méticuleuse de l'attaque et expliqué que l'ennemi avait piégé 4000 téléavertisseurs dans l'intention manifeste de tuer 4000 personnes en une seule minute. Malgré la gravité de l'attaque, dans de nombreux cas les blessures ont été légères, un certain nombre de téléavertisseurs étant hors service ou n'ayant pas été pas distribués au moment de l'explosion, a-t-il précisé.

Qualifiant l'attentat de « grande opération terroriste », Hassan Nasrallah a déclaré : « Nous avons formé des comités d'enquête et nous examinons attentivement tous les scénarios, hypothèses et possibilités. » Il a ajouté que l'enquête porterait sur tous les aspects de l'attaque, depuis l'usine où les engins ont été fabriqués jusqu'à la façon dont ils ont abouti entre les mains des utilisateurs, l'objectif final étant de parvenir à une conclusion définitive.

- « Il ne fait aucun doute que nous avons subi un coup dur sur le plan sécuritaire et humanitaire, sans précédent dans l'histoire de notre Résistance, a-t-il déclaré. Nous avons reçu un coup dur, mais c'est la guerre. Nous reconnaissons que l'ennemi a la suprématie technologique, d'autant plus qu'il est soutenu par les États-Unis et l'Occident collectif.
- « Nous serons plus fermes et plus déterminés à surmonter tous les dangers, et il est très important que de tels coups n'ébranlent pas notre volonté » , a-t-il ajouté. Il a salué l'efficacité du front libanais à faire pression sur l'occupation israélienne, comme en témoignent ses récentes actions et déclarations.

L'efficacité du front nord

Lorsqu'il s'est adressé au peuple libanais et au monde entier le 18 septembre, le secrétaire général du Hezbollah, Sayyid Hassan Nasrallah, a déclaré que le Front nord du Mouvement de résistance était le fléau des sionistes.

Soulignant l'efficacité du Front nord, il a dit : « Le fait que l'ennemi qualifie la situation dans le nord de première défaite historique d'Israël est une preuve de plus de l'efficacité de notre front. » En outre, il a noté que la mobilisation des forces israéliennes dans le nord met en évidence la « grave menace à laquelle il est confronté sur ce front », qu'il a décrit comme l'un des fronts les plus importants dans la guerre d'usure régionale en cours.

« L'ennemi a admis avoir perdu le Nord, ce qui oblige le premier ministre Benjamin Netanyahou et le ministre de la Sécurité Yoav Gallant à trouver une solution à la situation difficile que constitue le front Nord », a ajouté le chef de la Résistance. Selon lui, ce front constitue « l'un des atouts les plus importants dans les mains de la Résistance palestinienne dans les négociations visant à mettre fin à l'agression contre Gaza ».

Hassan Nasrallah a également révélé que le Hezbollah avait subi « des pressions considérables et de nombreuses menaces » pour le forcer à interrompre les opérations sur le front nord et que l'explosion de dispositifs de communication au cours des journées du 17 et du 18 septembre s'inscrit dans cette lignée. Le 17 septembre, « nous avons été informés par de nombreux canaux officiels et officieux de la nécessité de cesser de soutenir Gaza et de frapper 'Israël' à partir du nord", a-t-il déclaré, réaffirmant toutefois la détermination du Hezbollah : « Nous ne devons pas succomber à ces menaces ni cesser de soutenir Gaza. »

Le chef du mouvement de résistance a également averti que les actions de l'occupant israélien aggraveront la situation des colons déplacés du nord et réduiront la possibilité de leur retour. Il a également réaffirmé l'engagement du Hezbollah à soutenir Gaza, la Cisjordanie et le peuple palestinien et ajouté que la Résistance « veillera à ce que l'ennemi ne parvienne pas à atteindre ses objectifs ».

Hassan Nasrallah a fait l'éloge du moral et de la ténacité des blessés des attentats de mardi et mercredi les 17 et 18 septembre, soulignant leur détermination à retourner sur le champ de bataille. Il a également noté que l'occupant israélien avait cherché à « détruire l'infrastructure de la Résistance et à affecter le plus grand nombre possible de dirigeants tout en provoquant un chaos et une faiblesse extrêmes, ce qu'il n'a pas réussi à faire ».

Les dirigeants israéliens mènent leur pays à l'abîme

Abordant la stratégie plus large des dirigeants israéliens, Hassan Nasrallah a mis en doute la capacité du premier ministre Netanyahou à résoudre la crise des déplacements dans le nord : « Le premier ministre israélien Benjamin Netanyahou peut-il renvoyer les colons dans le nord ? Nous relevons ce défi en sachant pertinemment qu'il ne le peut pas, quoi qu'il fasse. »

Le chef de la résistance a souligné que la seule façon pour l'ennemi de faire revenir les colons déplacés serait de mettre fin à l'agression contre Gaza et en Cisjordanie occupée. Il a promis que le front libanais ne cesserait pas ses opérations jusqu'à ce que l'agression prenne fin, « quels que soient les sacrifices et les répercussions ».

Sayyid Hassan Nasrallah a ensuite critiqué la stratégie militaire israélienne, en particulier la suggestion du commandement du Nord d'établir un cordon de sécurité. « La suggestion insensée du commandant du nord d'établir un cordon de sécurité nous fait espérer qu'ils la mettent à exécution afin que leurs chars soient plus faciles à atteindre », a-t-il répondu, ajoutant que le Hezbollah était « à l'affut

de ces blindés » et qu'il accueillait favorablement tout mouvement de ce type, le considérant comme une « occasion historique en or » de frapper.

« Si l'ennemi établit un cordon de sécurité, il doit comprendre qu'il sera pris en embuscade et que la zone se transformera en marécage et en bourbier dans lequel il s'enfoncera », a averti Hassan Nasrallah. Quant aux représailles que préparent le Hezbollah, ils resteront un secret bien gardé dans nos cercles fermés et l'ennemi israélien ne le saura que le moment venu, a-t-il dit.

Sayyid Nasrallah a critiqué le leadership de Benjamin Netanyahou et de Yoav Gallant, le qualifiant de « chaotique et stupide », prédisant qu'il « mènera l'occupant vers l'abîme et l'effondrement du troisième temple ».

Le chef de la Résistance a promis que l'occupation israélienne aura affaire à un acte de représailles retentissant, à la fois prévisible et imprévisible. « La réponse sera juste et déroutante. »

(Al Mayadeen)

Lettre du Bureau politique du Parti communiste libanais aux partis communistes, ouvriers et progressistes concernant les récentes attaques sionistes



Frappe aérienne israélienne, le 20 septembre 2024 à Beyrouth, Liban

Le Bureau politique du Parti communiste libanais a adressé la lettre suivante aux partis et organisations fraternelles.

Alors que se poursuit la guerre génocidaire menée par l'armée d'occupation israélienne contre le peuple palestinien dans la bande de Gaza, et que se poursuivent également ses attaques meurtrières en Cisjordanie et dans plusieurs pays de la région, l'occupation s'attaque au Liban, en particulier le sud, avec des assauts quotidiens répétés. Ces attaques se produisent sous la protection globale des gouvernements impérialistes, les États-Unis d'Amérique à leur tête, ce qui a entraîné, depuis le 7 octobre jusqu'à ce jour, la mort documentée de plus de 43 000 martyrs à Gaza et de plus de 700 martyrs dans notre pays, le Liban.

Dans ce contexte, l'escalade récente au Liban comprend le ciblage de milliers d'appareils de radiomessagerie le 17 septembre, puis d'appareils de radio sans fil le 18 septembre. Cela a entraîné la mort de 32 martyrs et environ 3 000 blessés après que ces appareils ont explosé dans les mains de leurs porteurs, dans des maisons sûres et dans des institutions. Il s'agissait d'une attaque terroriste visant les utilisateurs d'appareils de communication, y compris les civils, les combattants de la résistance et les travailleurs des institutions sanitaires et sociales, après que ces appareils aient été piégés avec des explosifs par des agents du Mossad avant d'être importés au Liban.

Ces attaques terroristes visent à intimider le peuple libanais et à le forcer à se soumettre aux conditions de l'ennemi sioniste et de son soutien, les États-Unis, qui veulent empêcher les forces nationales libanaises de soutenir le peuple palestinien à Gaza. Ils cherchent également à renforcer le contrôle sécuritaire sur l'ensemble de la région, à consolider l'influence des puissances impérialistes sur les ressources pétrolières et les routes commerciales et à maintenir la supériorité qualitative d'Israël sur le plan militaire et sécuritaire, Israël jouant un rôle crucial dans ce projet plus vaste.

La solidarité internationale avec le peuple libanais et son droit à résister à l'occupation est aujourd'hui plus que jamais nécessaire, tout comme la condamnation de l'agression israélienne sur ses territoires et la poursuite de la campagne de solidarité avec le peuple palestinien pour mettre fin à la guerre génocidaire dont il est victime.

Le Bureau politique du Parti communiste libanais compte sur le soutien des partis communistes, ouvriers et progressistes à sa juste cause et sur leur volonté d'agir en solidarité avec le Liban, la Palestine et les peuples de la région. Il appelle ces partis à faire entendre leur voix dans leur pays, dans leurs déclarations, leurs mouvements et surtout dans des actions politiques et populaires devant les ambassades d'Israël et des États-Unis, ainsi que devant les parlements nationaux et régionaux et les diverses institutions internationales. Ils sont également appelés à fournir une aide aux organisations de santé et aux organisations sociales afin de soutenir la résilience du peuple libanais.

- Pour l'arrêt immédiat de la guerre génocidaire à Gaza et de l'agression contre le

Liban et les autres pays de la région.

- Pour le renforcement de la solidarité internationale entre les peuples.
- Pour la confrontation des guerres et des agressions impérialistes et sionistes.

Le Bureau politique du Parti communiste libanais

(19 septembre 2024. Traduction du LML)

L'Assemblée générale des Nations unies appelle Israël à mettre fin à l'occupation de la Palestine



Le 18 septembre, l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU) a adopté à une écrasante majorité une résolution appelant à la fin de l'occupation israélienne des territoires palestiniens dans un délai d'un an et à l'imposition de sanctions en cas de non-respect de cette résolution.

La résolution de l'AGNU a été adoptée par 124 pays pour, 14 contre et 43 abstentions, dont le Canada.

Comme de nombreux pays l'ont souligné dans leur intervention, la résolution

Ā

affirme la justesse de la cause palestinienne et représente la reconnaissance internationale du droit du peuple palestinien à l'autodétermination en tant que droit naturel, juridique et historique. La résolution adopte une position claire selon laquelle l'ONU ne peut permettre que l'occupation « se poursuivre encore longtemps ».

Voici quelques-unes des réactions de pays et d'organisations internationales à ce vote :

L'ambassadeur de Palestine auprès des Nations unies, Riyad Mansour, a qualifié le vote de tournant « dans notre lutte pour la liberté et la justice ». « Il envoie un message clair : l'occupation israélienne doit cesser dès que possible et le droit du peuple palestinien à l'autodétermination doit être réalisé », a-t-il déclaré.

Comme on pouvait s'y attendre, l'ambassadrice des États-Unis à l'ONU a qualifié la résolution d'« unilatérale », soulignant qu'elle ne reconnaît pas que le Hamas, « une organisation terroriste », exerce toujours le pouvoir à Gaza et qu'Israël « a le droit de se défendre ». En fait, une puissance occupante n'a pas ce droit inhérent et Israël n'a aucun droit à cet égard car, depuis sa création, il viole les conditions contenues dans sa résolution fondatrice.

« Cette résolution n'apportera pas de progrès tangibles aux Palestiniens, a déclaré l'ambassadrice américaine. En fait, elle pourrait à la fois compliquer les efforts visant à mettre fin au conflit à Gaza et entraver la relance d'une solution fondée sur la coexistence de deux États, tout en ignorant les préoccupations très réelles d'Israël en matière de sécurité. »

L'ambassadeur d'Israël auprès des Nations unies a déclaré que le vote était « une décision honteuse qui soutient le terrorisme diplomatique de l'Autorité palestinienne ».

« Au lieu de marquer l'anniversaire du massacre du 7 octobre en condamnant le Hamas et en appelant à la libération des 101 otages restants, l'Assemblée générale continue de danser sur la musique de l'Autorité palestinienne, qui soutient les assassins du Hamas », a-t-il déclaré.

Jassim Muhammad Al-Budaiwi, secrétaire général du Conseil de coopération du Golfe (CCG), qui regroupe l'Arabie saoudite, le Bahreïn, les Émirats arabes unis, le Koweït, Oman et le Qatar, s'est félicité de l'appel lancé par l'Assemblée générale des Nations unies à Israël pour qu'il mette fin à l'occupation de la Palestine.

Cet appel, dit-il, « confirme le droit du peuple palestinien de réclamer ses terres occupées » et montre que les actions d'Israël, notamment l'expansion des colonies, ne sont pas reconnues aux niveaux régional et international.

Selon l'agence de presse palestinienne Wafa, l'Organisation de la coopération

islamique (OCI), qui regroupe 57 États à majorité musulmane, a déclaré que la décision de l'Assemblée générale des Nations unies « exprime le consensus international » sur le droit des Palestiniens à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant et souverain.

L'OCI appelle également la communauté mondiale à « prendre des mesures individuelles et collectives » pour veiller à ce qu'Israël respecte ses obligations en vertu du droit international.

Le responsable de la politique étrangère de l'Union européenne, Josep Borrell, a déclaré dans un communiqué : « L'Assemblée générale des Nations unies a fermement réaffirmé son engagement à accorder au peuple palestinien le droit à l'autodétermination, y compris son droit à un État indépendant et souverain, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité avec Israël, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations unies. »

Ce vote isole encore davantage Israël, dix jours avant que les chefs d'État et de gouvernement ne se rendent à la session annuelle de l'Assemblée générale, le 28 septembre.

(Info ONU)

Texte de la résolution de l'ONU

La résolution des Nations unies (UN A/ES-10/L.31.Rev1) adoptée par l'Assemblée générale le 18 septembre a été rédigée et présentée par l'Afrique du Sud, l'Algérie, l'Arabie saoudite, le Bahreïn, le Bangladesh, la Bolivie (État plurinational de), le Chili, la Colombie, le Djibouti, l'Égypte, le Guyana, l'Iraq, la Jordanie, le Koweït, la Libye, la Malaisie, le Maroc, la Mauritanie, la Namibie, le Nicaragua, l'Oman, l'Ouganda, le Pakistan, le Qatar, la République populaire démocratique de Corée, le Sénégal, le Soudan, la Türkiye, le Yémen et l'État de Palestine. Elle dit entre autres :

L'Assemblée « déplore vivement que le Gouvernement israélien continue de manquer, dans un mépris total de celles-ci, aux obligations que lui font la Charte des Nations unies, le droit international et les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations unies, et souligne que ces manquements menacent gravement la paix et la sécurité régionales et internationales ».

Elle reconnaît également qu'Israël « doit répondre de toute violation du droit international dans le Territoire palestinien occupé, y compris de toute violation du

droit international humanitaire et du droit international des droits humains, et qu'il doit assumer les conséquences juridiques de tous ses faits internationalement illicites, y compris réparer le préjudice, dont tout dommage, causé par ces faits ».

L'Assemblée générale souligne la nécessité de mettre en place un mécanisme international aux fins de la réparation de l'ensemble des dommages, des pertes ou du préjudice résultant des faits internationalement illicites commis par Israël dans le Territoire palestinien occupé. Elle appelle à la création d'un registre international des dommages qui servira à recenser les dommages, les pertes ou le préjudice causés.

La résolution comprend également une décision de convoquer une conférence internationale pendant la session actuelle de l'Assemblée pour mettre en oeuvre les résolutions de l'ONU relatives à la question de la Palestine et à la solution des deux États en vue de l'instauration d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient. En outre, l'Assemblée a demandé au secrétaire général des Nations unies de présenter des propositions pour un mécanisme de suivi des violations par Israël de l'article 3 de la *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale*, telles qu'identifiées par la Cour internationale de justice. L'article 3 fait référence à la ségrégation raciale et à l'apartheid, ainsi qu'à l'engagement pris par les États parties à la convention internationale de prévenir, d'interdire et d'éradiquer toutes les pratiques de cette nature dans les territoires placés sous leur juridiction.

L'Assemblée générale appelle tous les États membres des Nations unies à respecter les obligations qui leur incombent en vertu du droit international et à prendre des mesures concrètes pour remédier à la présence continue d'Israël dans le territoire palestinien occupé. Elle exhorte les États à ne pas reconnaître comme licite la présence d'Israël dans le territoire et à veiller à ne pas prêter aide ou assistance au maintien de la situation créée par la présence illicite d'Israël dans le territoire. Il s'agit notamment de prendre des mesures pour empêcher leurs ressortissants, sociétés et entités sous leur juridiction de s'engager dans des activités qui appuient ou soutiennent l'occupation israélienne.

En outre, l'Assemblée demande aux États de cesser d'importer des produits provenant des colonies israéliennes et de mettre fin au transfert d'armes, de munitions et d'équipements connexes à Israël lorsqu'il existe des motifs raisonnables de soupçonner qu'ils pourraient être utilisés dans le territoire palestinien occupé. La résolution exhorte les États à appliquer des sanctions, telles que l'interdiction de voyager et le gel des avoirs, à l'encontre des personnes et des entités impliquées dans le maintien de la présence illicite d'Israël dans le territoire. Il s'agit notamment d'aborder les questions liées aux violences commises par les colons et de veiller à ce que les personnes engagées dans ces activités subissent des conséquences juridiques et financières.

Enfin, l'Assemblée a temporairement ajourné sa dixième session extraordinaire d'urgence et a autorisé le président de l'Assemblée générale à la convoquer à nouveau à la demande des États membres. Cette session spéciale fait suite à la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale qui s'est réunie pour la dernière fois en mai, dans le contexte de la crise à Gaza, et au cours de laquelle elle a adopté une résolution énonçant des droits supplémentaires pour la participation de l'État de Palestine aux réunions de l'Assemblée. Cette résolution n'accordait pas à la Palestine le droit de voter ou de présenter sa candidature aux principaux organes des Nations unies, tels que le Conseil de sécurité ou le Conseil économique et social (ECOSOC). Elle n'a pas conféré le statut de membre à l'État de Palestine, qui nécessite une recommandation spécifique du Conseil de sécurité.

(Info ONU)



(Pour voir les articles individuellement, cliquer sur le titre de l'article.)

PDF

NUMÉROS PRÉCÉDENTS | ACCUEIL

www.pccml.ca • redaction@pccml.ca